



COMMISSION

«Accélérer l'intégration physique et commerciale des pays de la CEMAC»

Réunion de concertation régionale sur les projets intégrateurs :

(Douala, du 04 au 06 juillet 2019)

NOTE CONCEPTUELLE

I. CONTEXTE/JUSTIFICATION

Dans le but d'accélérer le processus d'intégration physique et commerciale en zone CEMAC, la 14^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et la 8^{ème} session du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC ont prescrit une concertation régionale sur les projets intégrateurs dans l'optique d'une démarche collective de recherche de financement.

L'exigence de cette réunion trouve sa justification dans les réalités majeures qui caractérisent l'état de l'intégration physique et commerciale dans la zone CEMAC.

Avec le plus faible réseau d'infrastructures, notamment de transport, d'énergie et des TIC ainsi que le plus faible taux des échanges commerciaux intra-communautaires, moins de 3% contre une moyenne de 10% pour les autres CERs sur le continent, l'intégration régionale peine à devenir le moteur de croissance et de développement des économies de la zone CEMAC.

A ce constat, on peut ajouter qu'en dépit de ses ressources pétrolières importantes, ses grandes réserves de métaux précieux et minerais, ses énormes ressources transfrontalières en eau, un potentiel hydroélectrique presque unique sur le continent, la zone CEMAC figure parmi les économies les moins diversifiées, les moins industrialisées et, de surcroît, si fortement dépendantes de la rente notamment du pétrole qui les exposent régulièrement aux chocs négatifs extérieurs, compromettant ainsi la réalisation de leurs plans nationaux de développement.

Néanmoins, pour faire face à ces défis, les pays de la CEMAC ont conçu un Programme Economique Régional (PER). Le PER a été conçu comme le principal cadre d'action et de mise en cohérence de l'ensemble des projets susceptibles d'accélérer et renforcer l'intégration régionale comme stratégie centrale de leur développement économique et basée sur la vision de « **Faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain** », à l'horizon 2025.

Adopté en 2010, l'objectif du PER est de valoriser les principales ressources de la sous-région et de bâtir à travers une «mutation» régionale, des économies des pays membres compétitives et diversifiées. La mise en œuvre du PER a été prévue en 3 phases opérationnelles de 5 ans chacune se terminant en 2025.

Au terme de la première phase opérationnelle qui a porté sur la période 2011-2015, les résultats atteints ont été si mitigés qu'il a été jugé nécessaire d'opter pour une approche plus pragmatique et inclusive qui a donné lieu à la conception du Plan Opérationnel 2017-2021 (PER phase II).

Et, comme pour la Phase opérationnelle I, près de 24 mois après l'adoption du PER phase II en juin 2017, les contraintes majeures s'opposent encore à sa mise en œuvre adéquate. Il s'agit principalement de la mauvaise appropriation des projets du PER dans les Etats, de l'insuffisance des moyens pour leur financement dans un contexte régulièrement marqué par les crises financières dans les Etats.

Dans le contexte actuel de mise en œuvre des réformes économiques prescrites dans le cadre du PREF CEMAC et des programmes avec le Fonds Monétaire International, l'intégration régionale apparaît comme un levier déterminant de la diversification des économies de la zone CEMAC. Aussi les Plus Hautes Instances de la Communauté et fort des recommandations des Institutions Financières internationales, ont réitéré leur engagement pour l'accélération du processus d'intégration physique et commerciale des Etats à travers l'implémentation des projets intégrateurs.

II. OBJECTIFS DE LA REUNION

II.1 L'Objectif général.

Dans cette perspective, l'objectif général de la réunion de concertation est de dresser un portefeuille suffisamment exhaustif de l'ensemble des projets pour lesquels les Autorités nationales accordent la priorité avec comme principale caractéristique leur cohérence et pertinence avec les objectifs de renforcement de l'intégration physique et commerciale et la diversification des sources de la croissance.

Pour atteindre cette ambition, les projets à retenir sont prioritairement ceux pour lesquels les économies des pays peuvent tirer profit de leurs effets intégrateurs et structurants. Il est en effet attendu que l'ensemble de ses projets puissent donner un coup d'accélérateur aux échanges commerciaux intra régionaux et au processus de mutation structurelle.

L'objectif étant de bâtir une économie régionale compétitive, diversifiée et à forte valeur ajoutée à travers le choix prioritaire des projets susceptibles de soutenir la mise en valeur des principales ressources de la sous-région et le développement d'un environnement communautaire attractif capable d'attirer massivement les capitaux et d'impulser un développement accéléré et plus inclusif à l'échelle de la zone CEMAC prise comme un seul territoire ou une seule économie.

II.2 Objectifs spécifiques.

Au regard de cet objectif général, la réunion de concertation régionale devra permettre de :

- (i) Dresser l'inventaire de l'ensemble des projets prioritaires à caractère intégrateur;
- (ii) Recueillir l'engagement des Etats et des Institutions communautaires pour les treize (13) «projets phares» du Plan opérationnel 2017-21;
- (iii) Obtenir des informations complètes sur les projets proposés et notamment la maturité des projets, les modalités de financement, la prise en compte dans les programmes d'investissement nationaux, etc ;
- (iv) Veiller à l'alignement des projets avec les orientations du PREF-CEMAC ; notamment celles préconisées pour les réformes structurelles destinées à diversifier les économies et à rompre avec la servitude de la rente des exportations du pétrole et la volatilité des recettes en devises ;
- (v) S'aligner sur la convergence des Plans de développement nationaux des pays avec les horizons 2030 des Objectifs du Développement Durable (ODD) et les défis de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF) ;

(vi) Reverser les conclusions de la réunion aux travaux de reprofilage du PER en cours.

Il est important d'insister sur la nécessité pour les Etats de donner mandat à leurs représentants pour soutenir et s'engager sur le choix de leurs projets. A cet égard, la prise en compte d'un projet dans le programme d'investissement public d'un pays ou de deux pays membres et plus constitue un indicateur majeur.

III. RESULTATS ATTENDUS

- Un nouveau portefeuille actualisé des projets matures et avec un intérêt avéré des Etats ;
- Des fiches détaillées de projets pour une meilleure identification et leur promotion auprès des bailleurs (les 13 projets phares et les nouveaux projets intégrateurs) ;
- Une matrice centralisant toutes les informations utiles sur chaque projet (identité du projet, état de maturité, coûts, modalités de financement, monitoring, suivi/évaluation...);
- Un calendrier de certaines actions majeures ultérieures en vue:
 - rechercher les financements (la Commission et les Etats) ;
 - intégrer les résultats de la réunion dans les travaux en cours de la relecture du PER;
- Une amélioration de la visibilité des projets et du dialogue avec les parties prenantes (bailleurs/Etats/Commission) grâce d'une part à l'engagement renforcé des Etats ;
- Meilleure préparation des dossiers pour la recherche des financements.

IV. PARTICIPANTS

- **Etats :** 3 Représentants par pays¹ (voir composition en annexes) ;
- **Commission :** Président de la Commission, Commissaire DIDD, éventuellement autres membres du GVT Commission disponibles, Experts.
- **Invités :**
BDEAC, BAD, CEA-BSR, CEEAC, PEAC, PNUD, PREF-CEMAC, UA/BSR, Fonds d'Investissements Privés, etc...

Contributions des participants

Les principales contributions attendues sont, pour :

1. La Commission de la CEMAC

- a) Présentation du PER et l'état de mise en œuvre du Plan Opérationnel 2017-2021 ;
- b) Présentation des structures institutionnelles du PER : Rôle des Cellules nationales dans la mise en œuvre du PER ;
- c) Le financement de la Communauté comme moteur de mise en œuvre des projets intégrateurs.

2. Les Etats :

- a) Les projets prioritaires du PER et leur état de maturité ;
- b) Les projets en cours d'identification ou de mise en œuvre à caractère intégrateur avéré et leur état de maturité ;
- c) Etat de transposition du PER dans les stratégies nationales de développement et d'implémentation des structures institutionnelles chargées du suivi de mise en œuvre du PER dans chaque pays.

¹ Chaque délégation pays doit nécessairement avoir : 1 représentant mandaté par le Ministère qui porte les projets du Plan de développement national, 1 représentant du Ministère des Finances et le Responsable coordonnateur de la Cellule nationale du PER.

3. La CEA-BSR :

- a) Exposé sur les stratégies de recherche des financements des projets;
- b) Simulation sur l'alignement du PER et/ou du Plan de développement économique d'un pays de la CEMAC aux agendas 2030 (ODD) des Nations Unies et 2063 de l'Union africaine : pertinence et méthodologie.

4. La CEEAC :

Présentation du PDCT-AC et des projets prioritaires susceptibles d'être alignés dans le PER.

5. Le PEAC (Pool Energétique d'Afrique Centrale) :

Présentation du Programme de développement énergétique en AC et des projets prioritaires susceptibles d'être alignés dans le PER

6. Le PREF-CEMAC

Alignement des projets du PER dans le PREF-CEMAC: pertinence et méthodologie ;

7. Le PNUD (Pôle-Dakar)

Appui à la réalisation des études et à l'accompagnement pour la recherche des financements des projets

8. Union Africaine-BSR :

Enjeux de la ZLECAF et implications pour les Programmes Economiques des CERS;

9. Quelques Fonds d'Investissements Privés :

Propositions de solutions de financements des projets et modalités de leurs interventions ;

10. La Banque Africaine de Développement (BAD) :

Présentation des grandes lignes de sa stratégie d'intervention en Afrique Centrale ;

11. La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) :

Propositions de solutions de financements des projets et modalités de leurs interventions.

V. PHASES DE L'ORGANISATION DE LA REUNION

26 mai 2019 : Annonce de la réunion et lancement des invitations

17 juin 2019 : Réception des propositions de projets attendus des Etats

04 juillet 2019 : Ouverture des travaux

06 juillet 2019 : Adoption des conclusions des travaux/Fin des travaux

07 juillet 2019 : Retour des Participants

III. Lieu de la réunion et Programme de travail

Lieu : Douala

Durée : Trois (3) jours de travaux